

# Pêches maritimes professionnelles

## La direction interrégionale de la mer (DIRM) accompagne armements et marins

Tutelle des organisations de producteurs et des organisations professionnelles

Réglementation, avec les structures socio-professionnelles des pêches, de l'accès aux ressources marines

Réglementation, contrôles et sanctions administratives

Soutien financier aux entreprises

### L'essentiel en quelques mots

- Des milliers d'emplois directs et indirects (3 emplois à terre pour 1 marin embarqué)
- Une majorité de marins rémunérés à la part
- Fort impact sur la richesse des territoires concernés
- Toutes les pêches représentées : grande pêche\*, pêche au large\*, pêche côtière\*, petite pêche\*, pêche à pied
- Le gazole : jusqu'à 30 % des charges d'un chalutier
- Un accès à la profession conditionné par la détention d'un titre de formation

### Chiffres clés dans l'interrégion

1 576 navires, 42 % de la flotte française  
5 929 marins, 47 % des marins de métropole  
19 criées  
95 091 tonnes de produits de la mer vendues en criée  
379 millions d'euros de produits de la mer vendus en criée  
2 000 tonnes de coquillages pêchées à pied  
3 131 contrôles de la pêche professionnelle maritime  
749 demandes d'aide suite au COVID-19  
69 demandes d'aide suite au BREXIT



Les agents du patrouilleur des affaires maritimes Thémis s'apprêtent à contrôler un navire de pêche

### Quelques enjeux

- Le réchauffement climatique et son impact sur les espèces marines
- Le renouvellement des navires
- Le développement de navires propres et économes
- Le recrutement
- La valorisation des déchets et coproduits

### Actualités 2021

La flotte côtière a peu subi les impacts du confinement et de la fermeture des cantines et restaurants au printemps. Les navires hauturiers ont en revanche connu une forte destabilisation des marchés. Les aides spécifiques mises en œuvre par le secrétariat d'État chargé de la Mer ont apporté une réponse en termes de trésorerie aux entreprises de pêche.

Côté commercialisation, le résultat des 19 criées affiche une nette hausse par rapport à 2020, avec une demande persistante des produits de la mer, les prix moyens sont restés soutenus.

Le secrétariat d'État chargé de la Mer a poursuivi tout au long de l'année des négociations intensives pour l'attribution des licences de pêche aux armements français par les autorités du Royaume-Uni (accès aux eaux de Jersey et Guernesey). Toutes les licences n'étaient pas attribuées fin 2021. À court terme, une indemnisation des arrêts temporaires a été versée aux armements touchés suite à instruction des demandes par la DIRM NAMO.

Concernant le Brexit, la Commission européenne a validé le plan de soutien à la pêche et les différents régimes pour les navires de 12 mètres et plus.

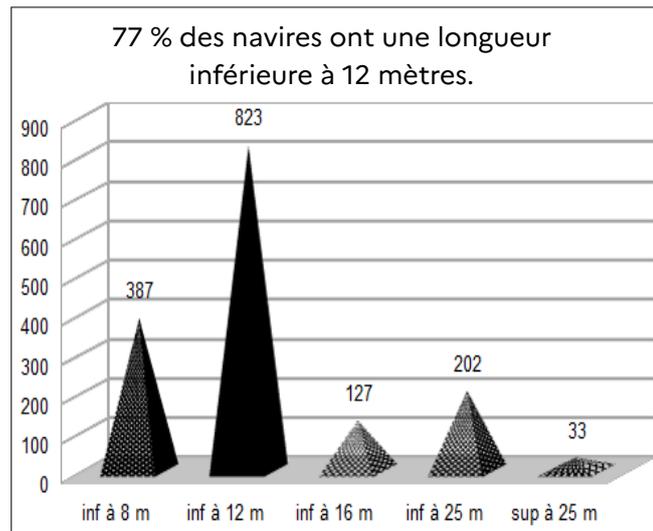
## 1 572 navires de pêche<sup>(1)</sup>, 11 mises en service en 2021<sup>(2)</sup>

(1) Navires immatriculés dans l'interrégion actifs au moins 1 jour en 2021 ; cela ne préjuge pas de l'activité réelle des navires. (2) Visites de navires neufs par un centre de sécurité des navires de la DIRM NAMO. Sources : DGAMPA/SDNUM ; DIRM NAMO



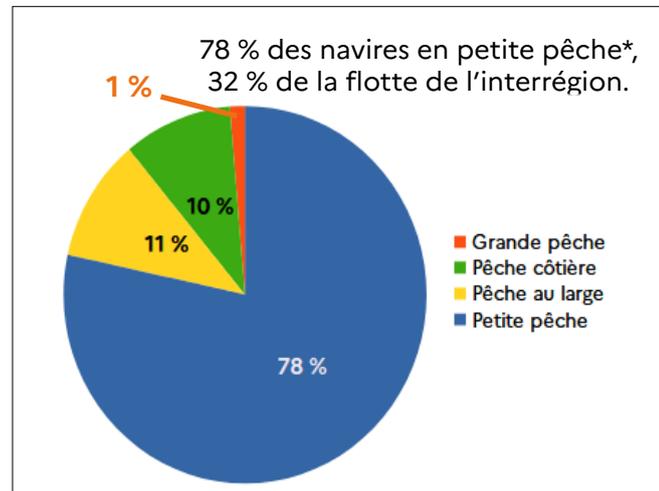
Les 1 572 navires de pêche immatriculés dans l'interrégion représentent 42 % des navires de métropole.

Somme de la puissance propulsive par longueur hors tout (kW)	
< 12 mètres	125 624
< 15 mètres	18 612
< 25 mètres	73 640
≥ 25 mètres	94 222
<b>TOTAL</b>	<b>312 098</b>



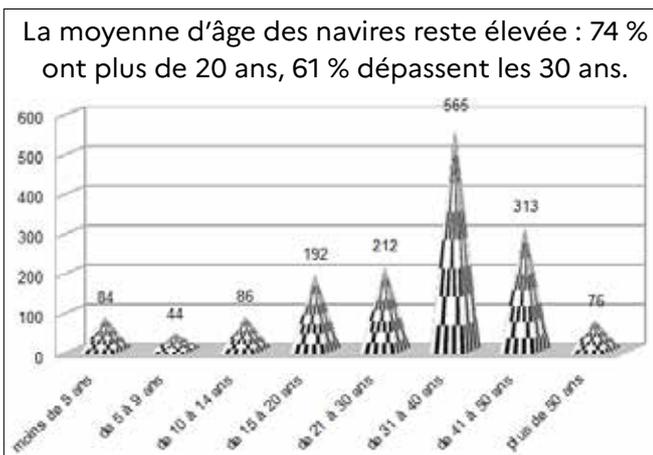
Les enjeux des navires neufs :

- La sécurité,
- L'économie en carburant,
- Un moindre impact environnemental,
- Le haut débit en mer,
- La valorisation des produits et des coproduits,
- L'amélioration des conditions de travail et de l'attractivité des métiers.



Les contraintes au renouvellement des navires :

- Un coût élevé de construction pouvant entraîner des difficultés de financement en l'absence d'aides publiques,
- L'entrée en flotte d'un navire nécessite d'obtenir un permis de mise en exploitation (PME). La mise en place en 2017 des commissions régionales de gestion de la flotte de pêche (CRGF Bretagne et CRGF Pays de la Loire) a assoupli la procédure de délivrance qui se déroule désormais en 2 temps. En phase 1, le demandeur transmet à la CRGF une demande de réservation de capacités en puissance motrice et jauge. Après instruction par les DDTM-DML et examen par la CRGF qui vérifie l'équilibre économique générale du projet et la disponibilité en jauge et puissance, une décision de réservation de capacité est délivrée. En phase 2, le bénéficiaire dispose d'un délai d'un an pour finaliser son projet et apporter les éléments complémentaires sur la viabilité technique et financière du projet. Le PME peut alors être délivré par la DIRM, par délégation du préfet de région. Cette procédure constitue une réelle amélioration car elle constitue une sécurité pour le demandeur tout en lui permettant d'adapter son projet en fonction des évolutions socio-économiques. La DIRM NAMO a délivré 33 PME en 2021 pour des constructions de navires.
- Les restrictions pesant sur l'activité de pêche : protection de la ressource, incertitudes et faible visibilité sur l'activité,
- La faible attractivité du métier.



Flottille	Représentativité (%)
Chalutiers (exclusifs)	17
Dragueurs	13
Fileyeurs	12
Chalutiers (non exclusifs)	11
Tamiseurs	9
Fileyeurs caseyeurs	8
Métiers de l'hameçon	8

Flottille	Représentativité (%)
Caseyeurs	5
Caseyeurs métiers de l'hameçon	5
Fileyeurs métiers de l'hameçon	4
Divers métiers côtiers	4
Bolincheurs	2
Senneurs de fond	1
Senneurs tropicaux	1

Partition de la flotte active à la pêche prenant en compte les principales combinaisons de métiers exercés. La flotte est subdivisée en flottilles (groupes de navires adoptant des stratégies de pêche similaires : mêmes métiers ou combinaisons de métiers). Cela permet de structurer une flotte qui, à première vue, semble hétérogène par la diversité des métiers pratiqués et la polyvalence des unités côtières. Un navire peut pratiquer plusieurs métiers au cours de l'année, mais ne sera affecté qu'à une seule flottille.

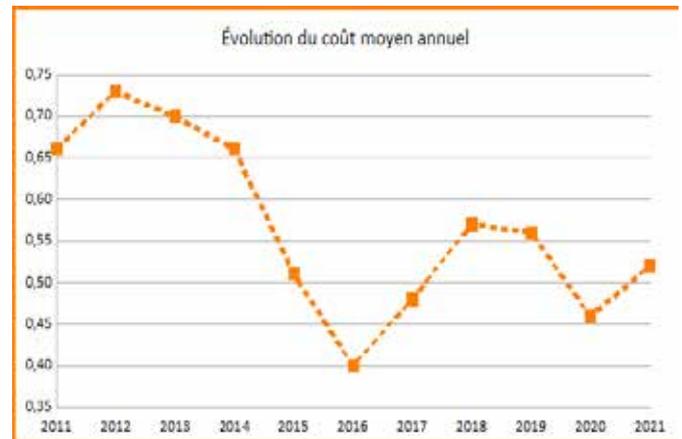
Source : Ifremer. *Système d'Informations Halieutiques (2022). Bretagne et Pays de la Loire 2020. Activité des navires de pêche.*

## Une hausse progressive du coût du carburant

Le coût moyen du carburant s'établit à 0,52 euro le litre contre 0,48 euro en 2020. Le pic a eu lieu en novembre, avec 0,64 euro le litre. La hausse du coût du carburant se poursuit en 2022.

Toute hausse perturbe le salaire des marins dont la majorité est rémunérée à la part (cf page 20), ainsi que l'équilibre financier des entreprises. Il leur est difficile de répercuter l'augmentation sur le prix des produits vendus.

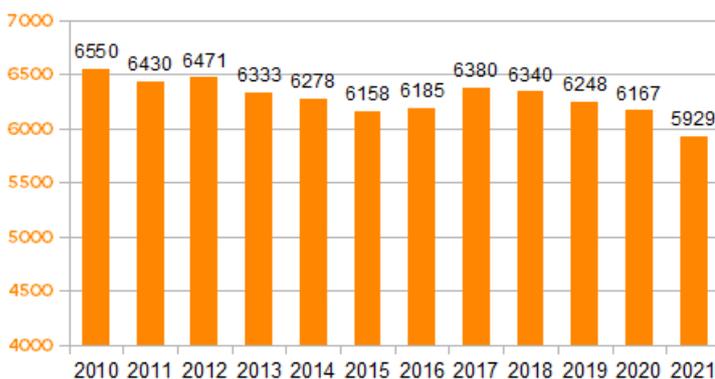
Source : DIRM NAMO ; DDTM-DML



## 5 929 marins-pêcheurs<sup>(1)</sup>, 47% des professionnels de métropole

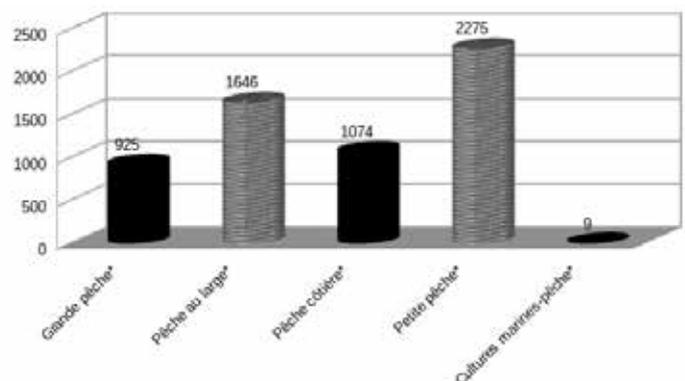
Le nombre de marins-pêcheurs enregistrés dans l'interrégion baisse de 4 %.

Evolution du nombre de marins-pêcheurs



Les marins-pêcheurs travaillent à la :

- Petite pêche\* (38 %)
- Pêche au large\* (28 %)
- Pêche côtière\* (18 %)
- Grande pêche\* (16 %)

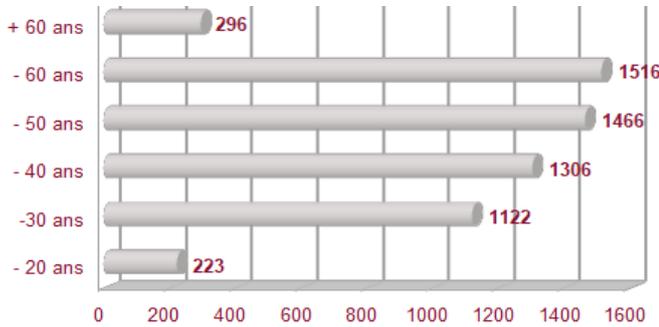


Source : DGAMPA/SDNUM (1) marins identifiés dans l'interrégion, cela ne préjuge pas du lieu d'activité réelle des marins.



La rémunération à la part reste majoritaire en dehors de la grande pêche\*. Elle consiste en une part sur le produit des ventes, après déduction de dépenses et charges (consommables) du produit brut pour former le produit net.

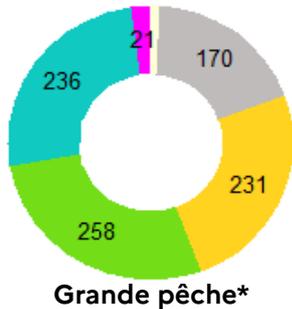
**L'âge moyen des marins-pêcheurs est de 41 ans**



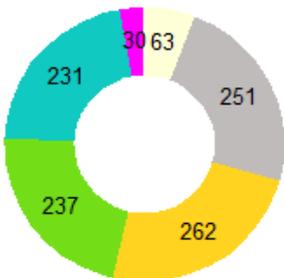
55 % d'entre eux ont plus de 40 ans (59 % en 2013) et 31 % plus de 50 ans. Le nombre de départs à la retraite sera donc important dans les années à venir. La tranche d'âge « moins de 20 ans à moins de 50 ans » poursuit sa baisse. Elle représentait 74 % des effectifs en 2013 contre 69 % en 2021.

Marins identifiés dans l'interrégion, cela ne préjuge pas du lieu d'activité réelle des marins. Source : DGAMPA/SDNUM.

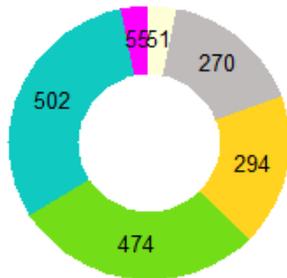
<span style="background-color: #ffffcc;"> </span>	- 20 ans
<span style="background-color: #cccccc;"> </span>	- 30 ans
<span style="background-color: #ffff00;"> </span>	- 40 ans
<span style="background-color: #92d050;"> </span>	- 50 ans
<span style="background-color: #66b3ff;"> </span>	- 60 ans
<span style="background-color: #ff00ff;"> </span>	+ 60 ans



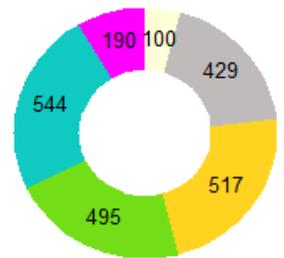
**Grande pêche\***



**Pêche côtière\***



**Pêche au large\***



**Petite pêche\***



**Cultures marines pêche\***

Une profession avec de nombreux atouts :

- Une réelle possibilité de promotion sociale.
- Des formations rapides et qualifiantes.
- Des fonctions très diversifiées.
- Un taux d'insertion excellent.

Le renouvellement des marins-pêcheurs est un véritable enjeu pour la profession.

Les conditions de travail et de vie à bord se sont nettement améliorées mais le secteur connaît des difficultés persistantes de recrutement et de fidélisation. Le nombre de marins-pêcheurs baisse régulièrement depuis plusieurs années.

En 2021, la petite pêche\* connaît la plus forte baisse (-19 % depuis 2010). Sur la même période, pour la première fois, la pêche côtière\* augmente de 3 %.

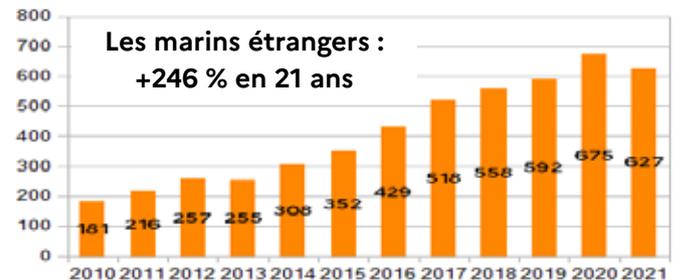
Le plan de relance gouvernemental permet de mettre en avant cette profession grâce à une communication nationale, mais aussi à des actions de promotion des métiers portées en région. Ainsi le comité régional des pêches maritimes et des élevages marins\* (COREPEM) des Pays de la Loire et le Centre européen de formation continue maritime (CEFCM) bénéficient d'un soutien pour des actions qui se poursuivent en 2022.

**15 071 visites médicales en 2021**

La DIRM NAMO concoure à la santé des marins et à la prévention grâce aux visites à bord des navires professionnels à quai, aux embarquements ponctuels, et aux interventions de formations médicales maritimes dans les différentes structures d'enseignement maritime (formations initiales et continues) de son service de santé des gens de mer.

L'Institut maritime de prévention dont le siège est à Lorient a, quant à lui, pour objectif de réduire les accidents du travail maritime et les maladies professionnelles des gens de mer.

Le recours aux marins étrangers pallie en partie le manque de main-d'œuvre. Ils représentent 11 % de l'effectif, contre une moyenne nationale de 31 %.

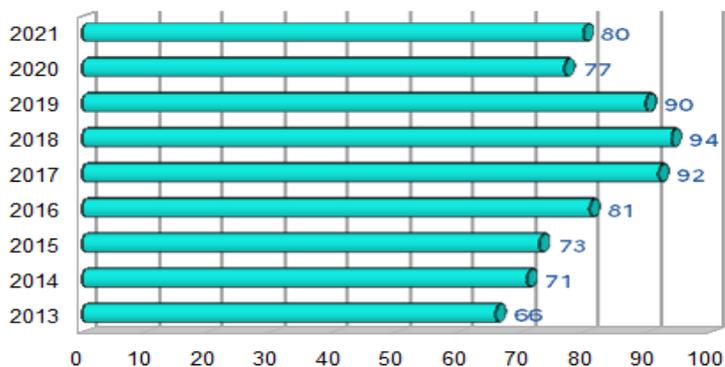


**Les marins étrangers : +246 % en 21 ans**

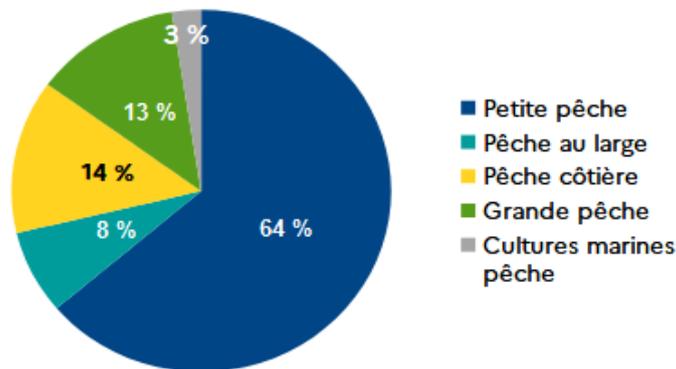
Leur nombre connaît une légère baisse par rapport à 2020 (-10 %). 77 % sont issus de l'Union européenne, part qui contrairement à 2020 diminue de 5 %. Les marins originaires d'Espagne représentent le plus gros contingent (286), suivi par le Portugal (163) et la Pologne (26). Hors Union européenne, 108 sont originaires du Sénégal.

Les femmes marins-pêcheurs représentent 1,35 % des effectifs enregistrés dans l'interrégion et 45 % des femmes marins-pêcheurs de métropole.

### Evolution du nombre de femmes marins-pêcheurs



Les femmes font donc encore figure d'exception parmi les professionnels de la pêche.



Les freins à la mixité et à l'égalité entre hommes et femmes, sont d'ordre :

- Sociétal et culturel : remise en cause des représentations sur les rôles sociaux attribués aux hommes et aux femmes, environnement très masculin,
- Économique : absence d'enjeux clairs pour la filière, la mixité n'est pas perçue comme une priorité,
- Méthodologique : méconnaissance du sujet et absence d'outils pour repérer et traiter les inégalités.

Source : FranceAgriMer, place des femmes dans les secteurs pêche et aquaculture en France-2017

## Une interprofession structurée

Deux structures interprofessionnelles existent : en Bretagne, Breizhmer (Rennes) pour la pêche et l'aquaculture et dans les Pays de la Loire, Loire océan filière pêche (Pornic). Concertation et anticipation sont les maîtres mots de ces structures qui visent à parler d'une seule voix et à avoir une plus grande représentativité.

Deux comités régionaux et quatre comités départementaux (en Bretagne) des pêches maritimes et des élevages marins\* (CRPMEM et CDPMEM) assurent la représentation et la promotion des intérêts des pêcheurs et des éleveurs marins. Ils participent à l'élaboration de la réglementation des pêches maritimes. La DIRM NAMO assure la tutelle administrative des CRPMEM.

Le groupement d'intérêt public (GIP) Ports de pêche de Bretagne réunit l'ensemble des acteurs de la filière bretonne. Instance de coordination, son objectif est d'assurer une gestion partagée et cohérente des ports de pêche, avec une stratégie commune d'investissement et de commercialisation.

Les coopératives maritimes interviennent dans l'activité de gestion des navires et la fourniture de services. L'interrégion en compte une vingtaine.

Une quinzaine de structures assurent la gestion ad-

ministrative des armements et les assistent dans la gestion des navires et des marins.

### Six organisations de producteurs sous la tutelle de la DIRM NAMO

Leur chiffre d'affaires global s'élève à 484 millions d'euros pour 1 244 adhérents.

- OP Les pêcheurs de Bretagne (Quimper) : 673 adhérents en Bretagne et Loire-Atlantique.
- OP Cobrenord (Saint-Quay-Portrieux) : 174 adhérents.
- Orthongel (Concarneau) : 3 adhérents pratiquant la pêche thonière tropicale.
- OPPAN (Organisation des producteurs pêcheurs artisans noirmoutins (Noirmoutier) : 82 adhérents.
- OP Vendée (Les Sables d'Olonne) : 126 adhérents.
- OP Estuaires (Cordemais) : 186 adhérents, producteurs de cinq estuaires de la côte Atlantique relevant de l'unité de gestion de l'anguille\* (UGA) Loire, côtiers vendéens et Sèvre niortaise. Son objectif est de réguler et de gérer la pêche de l'anguille (civelle\*).

Présentes sur le volet de la commercialisation, les OP ont vu leurs attributions s'étoffer en matière de gestion et de suivi des quotas de leurs adhérents. Elles jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre de la politique commune de la pêche et de l'organisation commune des marchés. Elles conseillent



les producteurs sur les pratiques durables, notamment en gérant collectivement les activités de leurs membres, les aident à faire correspondre l'offre et la demande et à créer de la valeur ajoutée. Elles sécurisent les ventes pour leurs adhérents, peuvent acheter en criée et disposent d'un mécanisme de

stockage dont le prix de déclenchement par espèce est fixé par décret. Les produits sont alors redistribués sur le marché de la consommation humaine (congélation, produits élaborés, aide alimentaire), animale ou comme appât. En 2020, ce mécanisme a été très sollicité lors du confinement.

## Ressources et biodiversité, une responsabilité partagée

L'encadrement de l'effort de pêche est assuré au niveau régional par la DIRM NAMO et les comités régionaux des pêches et des élevages marins\* (CRPMEM). Les mesures s'inscrivent dans la continuité de la réglementation européenne et de la réglementation nationale visant à gérer les stocks des principales espèces.

La DIRM NAMO, par délégation des préfets des régions Bretagne et Pays de la Loire, délivre les autorisations de pêche sur des espèces d'intérêt européen ou national (autorisations européennes et nationales) et sur des stocks locaux (seiche, lançon, algues de rive, etc.) ou sur des engins de pêche dans les eaux côtières.

Elle a rendu obligatoires par 74 arrêtés des préfets de région les délibérations des CRPMEM\* relatives à la réglementation des pêches pour une meilleure gestion de la ressource. De nombreuses espèces et engins de pêche font l'objet de licences attribuées par la profession.

Une grande partie des stocks exploités dans l'inter-région est par ailleurs soumise aux totaux admissibles de capture\* (TAC) et quotas.

Parmi les stocks emblématiques exploités par les armements de l'interrégion, à noter en 2021 la reconduction du TAC\* pour le lieu jaune, une hausse de 23 % du quota pour le bar et une baisse du TAC\* pour la sole du golfe de Gascogne. Une importante baisse du quota de sole (-37%) a pris effet en 2022.

Les TAC\* garantissent l'approvisionnement des stocks et la protection de la ressource, tout comme les tailles minimales de commercialisation ou les autorisations réglementaires de pêche. Ces mesures restreignent les possibilités de captures et donc de commercialisation.

La politique commune de la pêche (PCP) définit des règles qui visent la flotte de pêche européenne et la préservation des stocks des espèces. Réformée plusieurs fois depuis les années 1970, elle permet de gérer une ressource commune et donne à la flotte

une égalité d'accès aux eaux et aux fonds structuraux dédiés. Face à des stocks limités, parfois surexploités, ces mesures garantissent la durabilité de l'activité et évitent qu'elle ne menace les stocks et la productivité à long terme.

### Au-delà des mesures réglementaires, l'action des professionnels

La profession agit par exemple au travers d'actions de repeuplement de juvéniles. Des opérations de repeuplement de civelles\* et des semis de naissains de coquilles Saint-Jacques sont réalisés régulièrement. Créée à l'initiative des pêcheurs de la rade de Brest en 1983, l'écloserie du Tinduff fournit des juvéniles de coquilles Saint-Jacques pour le réensemencement en mer.

Les professionnels s'investissent dans la recherche sur la sélectivité des engins de pêche, établissent des partenariats avec les scientifiques, comme pour le projet ACOST qui a démarré en 2021 et s'intéresse à quatre espèces dont les stocks sont considérés en catégorie DLS (data limited stocks)\*. Ils participent aux campagnes scientifiques d'évaluation des stocks et financent aussi des campagnes sur des stocks locaux.

Les deux CRPMEM\* ont signé la « charte d'engagements des pêcheurs français pour mieux comprendre le phénomène d'échouage des mammifères marins dans le golfe de Gascogne et réduire les captures accidentelles ». Cette décision montre le volontarisme des acteurs de la filière qui s'engagent à déclarer l'ensemble des captures accidentelles, à s'équiper de répulsifs acoustiques, à poursuivre le développement de solutions techniques, à s'impliquer dans des programmes de recherche et à embarquer des caméras à bord de navires volontaires. L'administration, les pêcheurs maritimes professionnels, et leurs représentants, ainsi que les scientifiques sont en effet mobilisés depuis plusieurs années pour mener à bien une stratégie de lutte contre les captures accidentelles de mammifères marins. Sur ce sujet, un plan d'action national a été lancé fin 2020 :

- Des mesures préventives sont mises en place afin de lutter contre les captures. 73 navires sont désormais équipés toute l'année de dispositifs de dissuasion acoustique, appelés « pingers »,
- Des mesures pour mieux évaluer l'état de la population et les phénomènes d'échouage des petits cétacés ont été réalisées,
- Des actions pour mieux connaître les interactions entre les activités de pêche et les dauphins communs ont été menées avec la coopération des pêcheurs.

Autres exemples de la mobilisation de la profession pour la ressource, le partenariat avec l'Ifremer pour le programme RECCRU (recrutement crustacé) sur l'étude des phases larvaires et juvéniles des crusta-

cés auquel sont également intégrés les lycées professionnels maritimes de Paimpol et du Guilvinec (cf page 68). Ce projet doit permettre, à terme, de bien évaluer les recrutements pour avoir une projection des futures pêches sur ces espèces.

La profession s'implique aussi dans la réalisation des analyses risque pêche au sein des zones Natura 2000.

L'Ifremer souligne que le pourcentage de débarquements provenant de stocks en bon état en 2020 est de 54 % en Manche-Ouest / mers Celtiques et 39 % dans le golfe de Gascogne (contre 15 % et 21 % en 2010, 1 % et 13 % en 2000).

*Source : diagnostics 2021 sur les ressources halieutiques débarquées par la pêche française, janvier 2022*

## La DIRM NAMO coordonne le contrôle des pêches sur 6 départements

La DIRM NAMO coordonne l'action des différents services de l'État<sup>(1)</sup> intervenant dans le contrôle des pêches maritimes.

545 contrôles en mer et missions de surveillance aérienne, 2 443 inspections au débarquement des navires et inspections de la filière pêche (criées, mareyeurs, grossistes, conserveries, poissonneries, restauration, marchés) ont été réalisés en 2021, en lien avec le Centre national de surveillance des pêches situé à Étrel.

À titre d'exemple, la DIRM NAMO a organisé plusieurs opérations de contrôle des opérateurs de commercialisation des produits de la pêche, particulièrement les plate-formes frigorifiques dans les départements littoraux. Dans un contexte de baisse des prix de certains produits de la mer dans les ports bretons et de forte concurrence de produits d'importation de pays voisins, ces opérations de contrôle avaient pour objectif de vérifier le respect de la traçabilité des produits de la pêche à l'échelle de l'interrégion Bretagne et Pays de la Loire. Le dispositif mis en place a mobilisé une vingtaine d'agents chargé de la police des pêches maritimes issus de plusieurs administrations.

Afin de renforcer la coordination interservices sur la traçabilité des produits de la pêche, la DIRM NAMO a aussi organisé une journée de formation et d'échanges qui a réuni 38 participants de 18 services administratifs de la façade. La traçabilité des produits de la pêche, comme ceux de l'aquaculture recouvre plusieurs aspects relatifs à la gestion de la ressource, à la sécurité sanitaire et à l'information

du consommateur, autant d'éléments qui font intervenir différentes administrations sur chacune de ces thématiques.

La DIRM NAMO élabore tous les ans deux plans régionaux de contrôle des pêches par région administrative fixant les priorités des services.

Sa cellule d'enquête intervient dans la lutte contre les activités de pêche dites INN (pêche illicite, non déclarée et non réglementée). Elle intègre des agents de la DIRM et des DDTM/DML de l'interrégion.



Le patrouilleur hauturier Thémis de la DIRM NAMO basé à Brest est un des moyens nautiques du dispositif de contrôle et de surveillance (DCS)\* du secrétariat d'État chargé de la Mer.

72 sanctions administratives (amende, retrait de licence de pêche, attribution de points de pénalité, etc.) ont été prononcées par la DIRM NAMO en 2021 à l'encontre d'armateurs ou de capitaines. Elles constituent la réponse privilégiée pour réprimer les infractions commises par les pêcheurs professionnels et de loisir.

(1) OFB, DDTM/DML, DDPP, DREETS, DIRM NAMO, douanes, gendarmeries

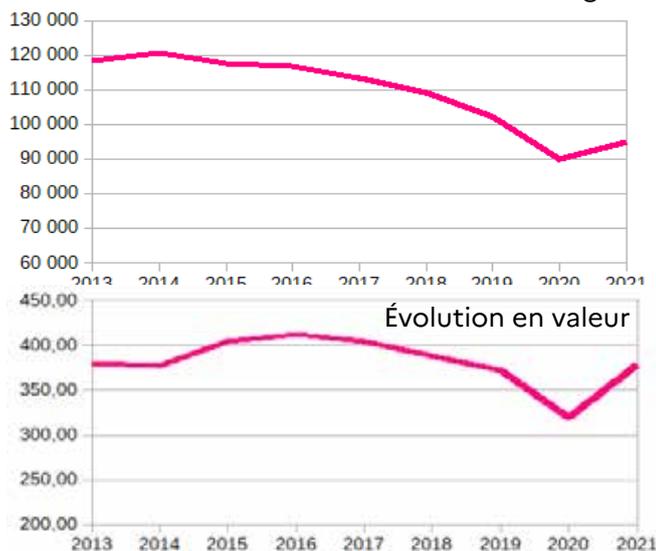


## 57 % des produits de la mer vendus dans les criées françaises

Estimation de la commercialisation dans les 18 criées de l'interrégion	
Résultat 2021	Variation 2021/2020
95 091 tonnes	5,88 %
379 millions d'euros	18,81 %
3,99 €/kg	12,39 %

Si le niveau des débarquements en criée a été supérieur de 5,88 % à celui à 2020, il reste inférieur de 6,86 % au niveau de 2019 toutes halles à marée confondues. Sur l'ensemble de l'année, les niveaux de valorisation se sont redressés : 379 millions d'euros en 2021 (contre 319 en 2020).

Évolution en tonnage



En examinant plus en détail l'exercice, on voit que le confinement du printemps 2021 et la fermeture des cantines et des restaurants ont de nouveau eu des conséquences sur la filière pêche, notamment sur les navires hauturiers. Les prix payés aux producteurs ont été anormalement bas. Cela a été le cas par exemple pour la baudroie (lotte). Les apports ont également été touchés par le mauvais temps en juillet.

Du côté des espèces, la production de poulpe est en forte progression du Sud-Bretagne jusqu'en Vendée. Acheté par les poissonniers en petite quantité pour le marché local, le poulpe est essentiellement exporté vers l'Espagne et l'Italie. Certains acheteurs espagnols ont acheté directement sous criée.

Caseyeurs, ligneurs, fileyeurs, mais aussi chalutiers ont pêché du poulpe qui a été bien valorisé. Toutefois, sa présence est également source d'inquiétude car c'est un prédateur de coquillages et crustacés. L'année 2021 a été correcte pour la langoustine, difficile pour la sardine dont les grosses tailles ont été rares. Après un début de campagne jugé modéré, les quotas de thon germon ont été consommés.

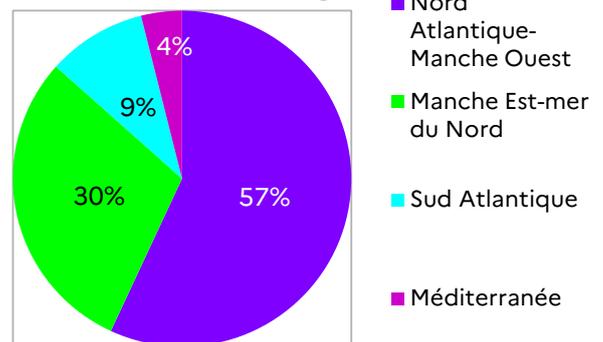
### Une majorité des ventes des criées françaises pour de nombreuses espèces

Les criées de la façade ont commercialisé la majorité des ventes des criées françaises pour les araignées de mer, bars, barbues, baudroies, cardines, congres, bouquets, églefins, thons germons, homards, langoustines, lieux jaunes, limandes-soles, lingues bleues, lingues franches, merlans, cabillauds, raies douces, raies fleuries, sabres noirs, Saint-Pierre, sardines, tacauds, tourteaux et turbots.

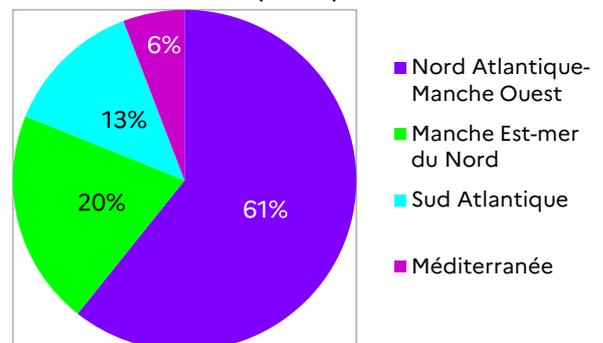
### Plus de la moitié des criées françaises

18 criées sont implantées dans l'interrégion, sur 34 en France métropolitaine. La commercialisation en criée permet de faire jouer la concurrence. Le circuit en criée est un outil de traçabilité (contrôle des produits, pesée, etc.) et de garantie sanitaire. Les acheteurs y sont essentiellement des poissonniers (plusieurs centaines de poissonneries de détail sont installées dans l'interrégion) et des entreprises de mareyage\*.

La commercialisation en criée par façade maritime (tonnage)



La commercialisation en criée par façade maritime (valeur)



## De nombreuses espèces emblématiques bien valorisées

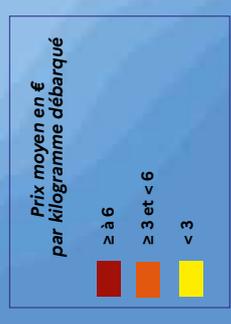
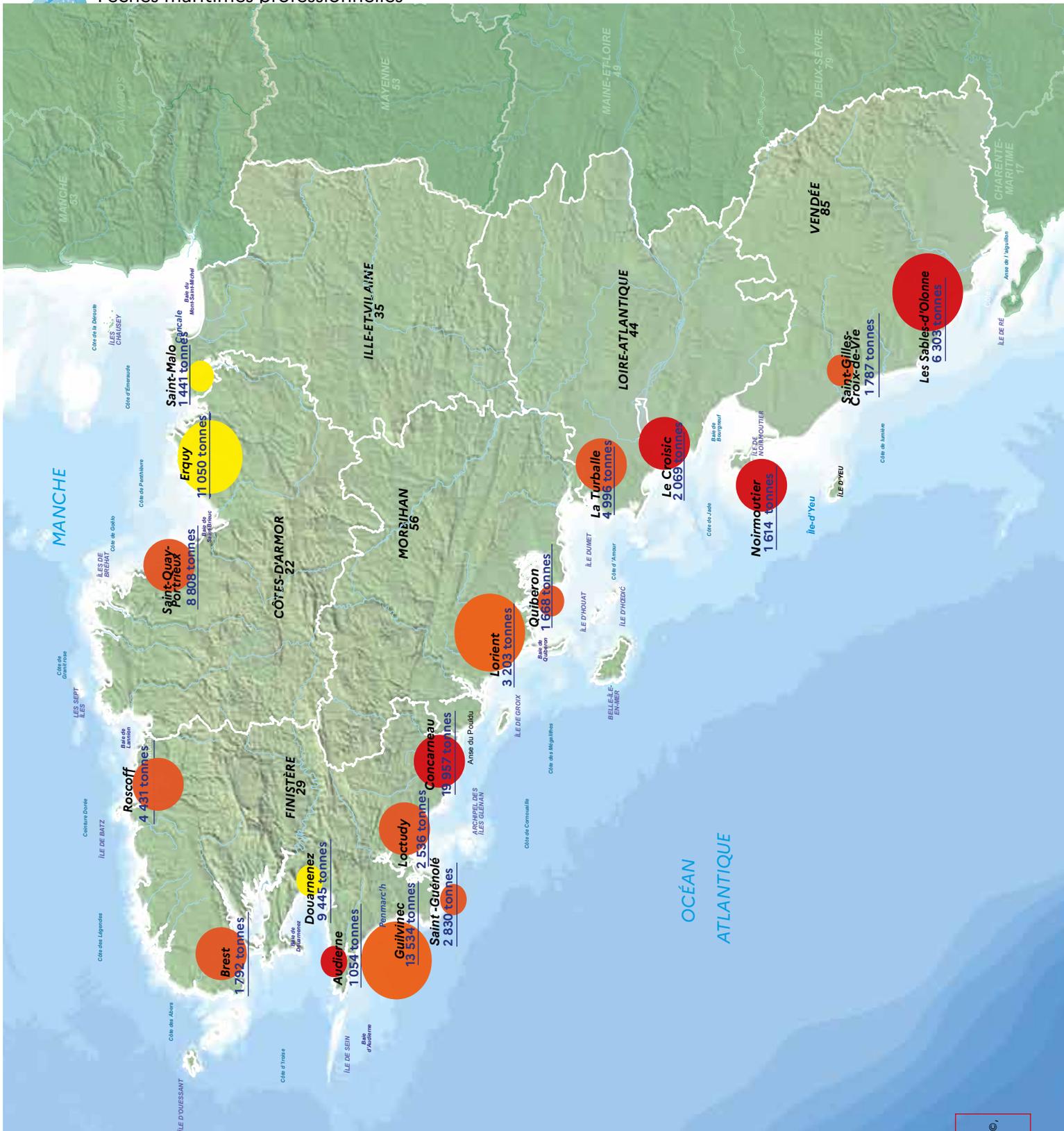
Espèce	Quantité (T)	Valeur (M€)	Prix moyen (€/kg)
COQUILLE SAINT-JACQUES	24 334	63,46	2,61
BAUDROIE	10 485	57,04	5,44
SOLE COMMUNE	3610	53,39	14,79
MERLU COMMUN	10 993	36,86	3,35
LANGOUSTINE	2 996	36,03	12,03
BAR COMMUN OU EUROPÉEN	2 203	31,79	14,43
SEICHE COMMUNE	5 871	27,89	4,75
CALMAR	3 080	24,99	8,11
PIEUVRE	4 042	26,65	6,59
SAINT-PIERRE	1 132	15,56	13,75
SARDINE COMMUNE	15 196	12,74	0,84
MAQUEREAU COMMUN	6 447	12,37	1,92
ROUGET-BARBET DE ROCHE	1 636	11,99	7,33
MERLAN	5045	10,85	2,15
LIEU JAUNE	1245	10,21	8,20
DORADE ROYALE	809	9,84	12,16

## Les 3 premières criées françaises dans l'interrégion<sup>(1)</sup>

Criée	Rang national classement en valeur	Quantité vendues (T)	Valeur (K€)	Prix moyen (€/kg)	Évolution 2021/2020 en valeur
GUILVINEC	1	13 534	60 251	4,45	↗
LORIENT	2	13 936	56 432	4,05	↗
LES SABLES-D'OLONNE	3	6 303	39 783	6,31	↗
ERQUY	5	11 050	31 973	2,89	↗
SAINT-QUAY-PORTRIEUX	7	8 808	27 268	3,10	↗
LA TURBALLE	10	4 996	20 357	4,07	↗
ROSCOFF	11	4 431	20 327	4,59	↗
CONCARNEAU	12	3 203	19 957	6,23	↗
LE CROISIC	14	2 069	16 224	7,84	↗
NOIRMOUTIER	17	1 614	13 410	8,31	↗
LOCTUDY	20	2 536	11 354	4,48	↗
BREST	22	1 792	10 308	5,75	↗
AUDIERNE	25	1 054	9 133	8,67	↗
SAINT-GUENOLÉ	26	2 830	8 639	3,05	↗
SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE	28	1 787	8 059	4,51	↗
DOUARNENEZ	29	9 445	8 020	0,85	↗
QUIBERON	30	1 668	7 957	4,77	↗
SAINT-MALO	34	1 441	3 287	2,28	↗

(1) En valeur. Source : FranceAgriMer

# Ventes annuelles déclarées en halle à marée



**Quantité débarquée en tonnes :**  
13 936 tonnes

Source: VisioMer/FranceAgriMer  
 Référentiels: BD Cartho, BD Carthage, BD AltI IGN©,  
 Bathymétrie, Ifremer©.  
 Réalisation: DIRM NAMO/CCE, août 2022

### L'achat à distance, modèle dominant

En place à certains endroits depuis plus de 10 ans, il a grandement fait évoluer le mode de commercialisation en criée. Il permet une meilleure valorisation des produits. Les acheteurs multisites ont augmenté et certaines entreprises viennent parfois d'autres régions. Certaines halles à marée ont ainsi pu voir le nombre de mareyeurs les fréquentant augmenter, et d'autres ont développé l'export.

### De nouvelles formes de valorisation

Parmi les mesures de valorisation des captures mises en œuvre dans l'interrégion : la commercialisation de poissons vivants et l'utilisation de la méthode

japonaise ikéjime\* pour tuer les captures. Ces méthodes permettent d'offrir un produit d'une grande garantie de fraîcheur et très haut de gamme pour la restauration.

### Des prévisions d'apports en temps réel

L'Association des directeurs et responsables des halles à marée de France, basée à Quimper, est chargée du service national de prévision des apports. Son site Internet offre en temps réel aux acheteurs une vision globale des débarquements de produits de la mer dans les criées qui saisissent leurs données. Il permet aussi aux criées de mieux s'organiser en vue des débarquements annoncés.

## Des quantités vendues hors criées françaises en diminution

229 points sont agréés pour le débarquement des produits de la pêche maritime en vue de leur première mise sur le marché. La production hors criée (gré à gré ou au détail) est majoritaire pour certaines espèces. Le hors-criée reste important dans l'interrégion au vu des déclarations des professionnels enregistrées auprès de FranceAgriMer qui peut être estimé à environ 76 000 tonnes pour une valeur d'au moins 50 millions d'euros.

Source : FranceAgriMer

Par exemple, certaines espèces sont vendues de gré à gré pour les usines de transformation avec des prix négociés à l'année. Ainsi, à Saint-Gilles-Croix-de-Vie, les sardines vendues aux usines représentent 72 % des ventes de sardines enregistrées par la criée.

La civelle\* est l'espèce emblématique des produits de la mer vendus hors criée. Les quotas (60 % pour le repeuplement de l'espèce et 40 % pour la consommation) s'élevaient à 32 tonnes pour la campagne 2020/2021 contre 36 tonnes pour 2019/2020. 54 % du quota national de civelles sont affectés à l'unité de gestion (UGA) Loire, côtiers vendéens et Sèvre niortaise (UGA LCV) l'une des deux UGA de l'interrégion avec l'UGA Bretagne. L'activité professionnelle de pêche en estuaire en région Pays de la Loire concerne près de 200 entreprises de pêche (90 % de pêcheurs maritimes et 10 % de pêcheurs fluviaux), dont une majorité est dépendante de cette pêche. Les navires détenteurs d'une licence ont une longueur inférieure à 12 mètres.

Source : Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins\* des Pays de la Loire

L'organisation de producteurs Estuaires (cf page

21) a mis en place un réseau de trois centres de stockage de civelles afin de mieux réguler les apports, de favoriser la traçabilité et de proposer des lots homogènes de civelles stabilisées (écrémage des civelles blessées, passage en eau douce, etc.) répondant aux critères du marché et aux normes réglementaires.

120 000 tonnes de thon congelé ont été produites par la flotte océanique au thon tropical dont les armements se trouvent à Concarneau (CFTO, Sautpique). Les zones de pêche se situent dans l'océan Atlantique et en océan Indien. Les armements ont souffert des mesures de restrictions sanitaires qui ont pénalisé les relèves de marins. Ils sont également touchés par des limites d'accès à certaines zones de pêche.

Source : DDTM/DML 29

Enfin, 35 licences théoriques peuvent être attribuées aux navires goémoniers qui commercialisent hors criée des laminaires dans le Finistère (68 000 tonnes pêchées en 2021 par 31 navires).

Sources : DIRM NAMO ; DDTM/DML 29





## Le mareyeur\*, premier acheteur des produits de la pêche

Les entreprises de mareyage\* ont aussi subi les conséquences du confinement du printemps 2021.

En 2015, la plupart des 120 entreprises étaient des petites et moyennes entreprises représentant 43 % des entreprises françaises. Cinq des huit groupes principaux de mareyage\* français avaient leur siège social dans l'interrégion. Les entreprises avaient majoritairement un chiffre d'affaires compris entre 1 million d'euros et 5 millions d'euros, certaines figurent toutefois dans la tranche des chiffres d'affaires supérieurs à 5 millions d'euros.

Source : FranceAgriMer

Les ports de Concarneau, Loctudy, Penmarc'h, Le Guilvinec, Douarnenez et Lorient comptent notamment de nombreuses entreprises de mareyage. Elles représentaient un tiers des volumes débarqués et vendus en France.

Source : Agrocampus 2013

Comme la pêche, le secteur a des difficultés à recruter. Les départs en retraite seront nombreux dans les prochaines années.

Une double évolution concernant le métier de mareyeur\* a été constatée.

- Les professionnels ont tendance à diversifier leur activité (vers une activité de transformation ou de poissonnerie, l'investissement dans des navires ou l'aquaculture).
- « Le mareyage\* est dans une dynamique de concentration d'entreprises avec de nombreux rachats ».

Ainsi, « 11 % des entreprises font partie d'un des huit groupes principaux. Ces groupes représentent 24 % du nombre d'emplois, 22 % du chiffre d'affaires total et 12 % du nombre d'entreprises » en France.

## Transformation et conserverie, deux activités phares dans l'interrégion

30 % des entreprises françaises de transformation des produits de la mer sont situées dans l'interrégion qui accueille également plusieurs entreprises de fumage de poisson.

La conserverie de produits de la mer (thon, sardine, maquereau, etc.), inventée à Nantes il y a 200 ans, est toujours fortement implantée dans l'interrégion. L'activité a évolué vers des produits à forte valeur

Si quelques mareyeurs\* peuvent s'approvisionner auprès de plus de 20 criées, grâce notamment à l'achat à distance, la moyenne s'établit à un peu plus de quatre criées. L'achat multisites permet aux entreprises d'offrir à leurs clients une plus large gamme de produits. Les entreprises de mareyage\* peuvent compléter leurs achats en criée par des opérations d'importation ou des achats directs aux pêcheurs, grossistes ou autres mareyeurs.

Source : FranceAgriMer

Parmi les grands groupes français, l'interrégion accueille, près de Nantes, le siège social d'Océalliance (600 collaborateurs), racheté en 2022 par Prosol (Grand frais). Leader français du mareyage\*, le groupe est présent de Boulogne-sur-mer à Saint-Jean-de-Luz et jusqu'en Écosse. Le groupe Vives-eaux dont le siège est aussi en Loire-Atlantique est composé de 11 entités indépendantes et compte 300 collaborateurs. Il achète dans vingt halles à marée différentes. Avec 10 PME, le groupe Le Graët (Guingamp) est présent dans plusieurs secteurs agro-alimentaires avec 800 salariés.

L'Association bretonne des acheteurs des produits de la pêche (ABAPP) située à Quimper regroupe l'ensemble des acheteurs des produits de la pêche qui exercent leur activité sous les criées de Cancale à Quiberon. Elle assure la gestion des transactions financières acheteurs/criées pour plus de 300 adhérents (acheteurs mareyeurs et poissonniers). Les acheteurs de Loire-Atlantique et de Vendée peuvent quant à eux adhérer à l'Association centre Atlantique des acheteurs des produits de la pêche (ACAAPP) dont le siège est à La Rochelle et qui regroupe l'ensemble des acheteurs des produits de la pêche qui exercent leur activité sous les halles à marée allant de La Turballe à Royan.

ajoutée. Les industriels soulignent l'augmentation du prix du frais, induite par la hausse de la demande mondiale de poisson et l'absence d'augmentation de la production, voire une baisse de la production utilisable en conserverie.

Les poissons en conserve représentent 843 millions d'euros de chiffre d'affaires en France pour 212 129 tonnes.

Source : ADEPALE & Douanes françaises

De nombreuses entreprises françaises incontournables sont situées dans l'interrégion :

- Les usines des sociétés Saupiquet, Chancerelle Connétable, Paul Paulet/ Petit navire, Capitaine Cook, Gonidec/Les Mouettes d'Arvor, Kerbriant, la Belle-îloise, les Jeannettes, la Quiberonnaise, la Compagnie bretonne du poisson, Pointe de Penmarc'h, Océane alimentaire, Hénaff, Courtin, les Délices de la mer (groupe Le Graët), Groix & Nature, APAK, etc. en Bretagne.

- La Maison Gendreau (marque Les Dieux) de Saint-Gilles-Croix-de-Vie et La Sablaise à Olonne-sur-mer dans les Pays de la Loire.

Trois des quatre fabricants français de surimi sont aussi installés dans l'interrégion.

Source : Groupe ETF surimi

## IGP, label rouge, Pêche durable, MSC, EPV, de nombreux engagements valorisés

La coquille Saint-Jacques des Côtes-d'Amor bénéficie d'une IGP\* (indication géographiquement protégée).

Produits bénéficiant d'un label rouge dans l'interrégion :

- Conserves de sardines de sardines pêchés à la bolinche\* (Poissons bleus de Bretagne, Penmarc'h).
- Sardines et filets de sardines pêchés à la bolinche\* (Poissons bleus de Bretagne, Penmarc'h).
- Sardines à l'huile d'olive vierge extra, préparées à l'ancienne (Association Vendée Qualité, La Roche-sur-Yon).
- Filets de maquereaux marinés au muscadet AOC et aux aromates (Association Vendée qualité, La Roche-sur-Yon).
- Conserves de maquereaux (Poissons bleus de Bretagne, Penmarc'h).
- Noix de coquilles Saint-Jacques (*Pecten maximus*) fraîches ou surgelées (Breizh filière mer, Saint-Quay-Portrieux).
- Conserve de thon (Poissons bleus de Bretagne, Penmarc'h).
- Conserves de thon albacore (Poissons bleus de Bretagne, Penmarc'h).
- Soupe aux araignées de mer (Association Vendée qualité, La Roche-sur-Yon).

Certificats de l'écolabel public Pêche durable :

- Production de thon rouge de l'Atlantique de l'organisation de producteurs OP Vendée (deux navires palangriers opérateurs) ,
- Commercialisation du thon rouge de l'Atlantique provenant de l'unité de production certifiée OP Vendée (activité de la criée des Sables-d'Olonne, de cinq entreprises de mareyage et d'une société de stockage-distribution).

Bénéficient d'un label de pêche durable MSC (Marine stewardship council) :

- La pêcherie de lieu noir de la mer du Nord et d'Arctique Nord-Est exploitée par la Compagnie des pêches de Saint-Malo, la Scapêche et Euronor.
- La pêcherie de cabillaud et d'églefin d'Arctique Nord-Est exploitée par la Compagnie des pêches de Saint-Malo et Euronor.
- La pêcherie française de thon listao en océan Indien appartenant à la Compagnie française du thon océanique (CFTO) basée à Concaneau.

Cinq entreprises de transformation et de conservation de produits de la mer bénéficient du label Entreprise du patrimoine vivant (EPV) décerné par le ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance.

## 2 000 tonnes de produits de la mer pêchées à pied

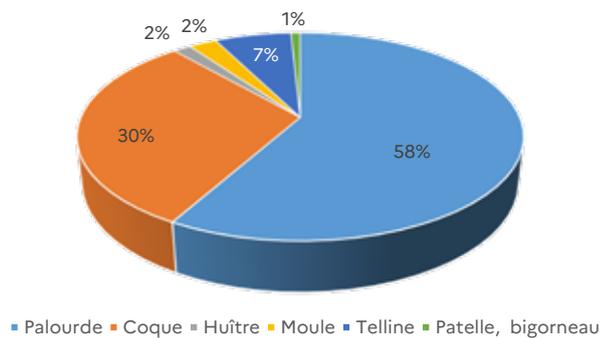
La production de la pêche à pied professionnelle est de 2 163 tonnes en 2020, hors algues de rive.

625 permis nationaux de pêche à pied sont délivrés par l'administration. Des licences sont attribuées pour les gisements de l'interrégion par les comités départementaux des pêches et des élevages marins\* en Bretagne et par le comité régional des pêches et des élevages marins\* des Pays de la Loire. Un timbre

est attribué pour chaque espèce et/ou gisement de coquillages par chaque comité.

La pêche professionnelle, comme la pêche récréative, peuvent être impactées par des interdictions de pêche suite à des pollutions bactériologiques/microbiologiques ou des contaminations phyto-planctoniques.

### Estimation de la pêche à pied professionnelle de coquillages en 2020



Pour les algues de rive (cf page 38), l'exploitation est directement encadrée par la DIRM NAMO dans les Pays de la Loire et par le Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins\* en Bretagne.

Plus de 5 000 tonnes d'algues de rive sont récoltées chaque année. Une vingtaine d'algues est récoltée à destination principalement de trois secteurs économiques :

- Extraction de phycocolloïdes (gélifiants).
- Agro-industrie, agro-fourriture et alimentaire.
- Produits de la santé.

## L'accompagnement financier de la filière

En 2021, les entreprises ont pu bénéficier de soutiens financiers exceptionnels mis en place par l'État et le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)\*.

818 demandes d'aides pour arrêts temporaires ont été instruites par la DIRM NAMO :

- COVID : 749 dossiers pour 9,5 M€ (FEAMP\*) et 3,3 M€ (État),
- BREXIT : 69 dossiers pour 6,2 M€ (État).

L'État (pour plus de 1,7 million d'euros) a également mis en place un accompagnement exceptionnel des investissements dans le secteur de la pêche dans le cadre du plan de relance lancé suite à la crise sanitaire. Ces aides pour une meilleure résilience et souveraineté de la France s'ajoutent à celles accordées pour la promotion des métiers pêche-aquaculture (cf page 67).

Plus classiquement, l'accompagnement est notamment assuré par le Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA)\* pour la période 2021-2027. C'est l'instrument financier de la politique commune de la pêche et de la politique maritime intégrée. La DIRM NAMO définit les priorités de financement des actions par les crédits d'État en les répartissant sur les objectifs spécifiques et les dossiers les plus stratégiques. Les dossiers déposés

dans le cadre du FEAMPA sont quant à eux instruits par les conseils régionaux et FranceAgriMer.

Les conseils régionaux apportent aussi leur soutien au secteur grâce à des prêts avec ou sans garantie et des fonds de garantie.

Les professionnels peuvent également avoir recours à plusieurs fonds d'investissement. Dédiés aux divers secteurs de l'économie maritime ou spécifiquement au développement halieutique, et notamment au renouvellement de la flotte de pêche, ces fonds peuvent réunir des souscripteurs publics et privés. Leur zone d'applicabilité couvre l'ensemble de l'interrégion, voire plus, ou est limitée à une région administrative.

France Filière Pêche soutient financièrement les armements à la pêche, dans le cadre de la recherche en technologie des pêches et en halieutique, en partenariat avec plusieurs universités et instituts scientifiques autour de thématiques essentielles pour la durabilité de la pêche (économies d'énergie, diminution des rejets, etc.).

La copropriété avec un armement coopératif peut aussi faciliter les installations.